EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 17

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE REGULARISATIONS 2016

Les conventions de mutualisation de services entre la communauté urbaine clermontoise et la ville de Clermont-Ferrand prévoient l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.

La "Convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération Clermontoise et la ville de Clermont-Ferrand", signée le 17 avril 2012, a pris fin le 31 décembre 2016.

Au titre de cette convention, il convient de régulariser le coût 2016 des services :

- Cabinet du Maire ;
- Protocole, Evénements, Manifestations officielles ;
- Mission Ecologie urbaine Energie Environnement ;
- Direction du patrimoine bâti ;
- Assemblées et Instances de la Communauté.

Le tableau de synthèse ci-après présente les régularisations 2016 :

Interventions de la Ville de Clermont-Ferrand pour Clermont Auvergne Métropole :

	2016				
	Prévu		Réel		Régularisation
	ETP	I	ETP	I	I
Cabinet du Maire	0,7	67 384	0,7	75 687	8 303
PEMO	0,6	26 983	0,8	35 349	8 366
M3E	0,5	24 006	0,45	22 170	-1836
DPB	0,4	21 413	0,35	18 306	-3 107
Total	**1,8**	**118 373**	**2**	**151 512**	**11 726**

Interventions de Clermont Auvergne Métropole pour la Ville de Clermont-Ferrand :

	2016				
	Prévu		Réel		Régularisation
	ETP	I	ETP	I	I
Instances Clermont Auvergne Métropole	0,5	16 670	0,5	16 361	-309
Total	**0,5**	**16 670**	**0,5**	**16 361**	**-309**

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de valider ces régularisations et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibérations.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2017
Pour le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

Fiche sectorielle de mutualisation 2016 - Régularisation
Mise à disposition du Service Cabinet du Maire de la Ville de Clermont-Ferrand
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil communautaire du 9 mars 2012.
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012.

Pour la ville de Clermont-Ferrand :
Direction / Service mis à disposition : Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service : Mme PONTHIEU
Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Mme PONTHIEU

Pour Clermont Auvergne Métropole :
Direction / Service de rattachement : Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service : Mme BARRETO
Référent avec la commune : M. LABRANDINE

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication
Directeur / Chef de service : M. MORVAN
Référent avec la commune : Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les enregistrements vidéo des conseils communautaires et autres réunions organisées par Clermont Auvergne Métropole et des missions de collaborateurs au Cabinet du Président de l'EPCI. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Dans ce cas, il est sollicité par la direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Détail des montants prévisionnels et réels pour l'année 2016

	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
Prévisionnel 2016											
video conseils et réunions communautaires	0,16	6 072 €			2 140 €	**8 212 €**			911 €	**911 €**	9 122 €
missions du Cabinet	0,50	50 663 €				**50 663 €**			7 599 €	**7 599 €**	58 262 €
TOTAL	**0,66**	**56 734 €**	**0,00**	**0 €**	**2 140 €**	**58 874 €**	**0,00**	**0 €**	**8 510 €**	**8 510 €**	**67 384 €**
Réel 2016											
video conseils et réunions communautaires	0,22	8 230 €			3 391 €	**8 212 €**			1 235 €	**1 235 €**	9 446 €
missions du Cabinet	0,50	57 601 €				**57 601 €**			8 640 €	**8 640 €**	66 241 €
TOTAL	**0,72**	**65 831 €**	**0,00**	**0 €**	**3 391 €**	**65 813 €**	**0,00**	**0 €**	**9 875 €**	**9 875 €**	**75 687 €**

Le montant prévu en 2016 de cette mise à disposition s'élève à 67 384 €.
Le montant réellement engagé est de 75 687 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 8 303 € en faveur de la ville de Clermont-Ferrand.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016 - Régularisation
Mise à disposition du Service Protocole, Événements, Manifestations officielles
de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la communauté du 9 mars 2012.
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012.

Pour la ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Service Protocole, Evénements, Manifestations officielles (PEMO)
Directeur / Chef de service : M. CHARNIER
Référent avec Clermont Auvergne Métropole : M. CHARNIER

Pour Clermont Auvergne Métropole :
Direction / Service de rattachement : Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service : Mme BARRETO
Référent avec la commune : M. LABRANDINE

Direction / Service de rattachement : Service de la Communication
Directeur / Chef de service : M. MORVAN
Référent avec la commune : Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de la Communauté. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service mis à disposition intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de l'EPCI (conseils, bureaux, conférences des VP, …). Il agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la direction des affaires juridiques, des assemblées et des instances de l'EPCI.

Le service intervient également ponctuellement pour des événements de la Communauté : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, vœux annuels du personnel, inauguration d'équipements, etc.., ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de la communauté et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour l'exercice de ses missions, le service fait appel à la Direction des Sports et de la Logistique (DSL) de la ville de Clermont-Ferrand pour la sonorisation des conseils communautaires et la fourniture de matériels pour l'organisation de manifestations.

Le service « Protocole, Evénements et Manifestations Officielles » assurer une mission générale de conseil sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériels nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de la communauté urbaine.

Détail des montants prévisionnels et réels pour l'année 2016

activités	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				total
	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	
Prévisionnel 2016											
PEMO	0,45	17 354 €			986 €	**18 340 €**			2 603 €	**2 603 €**	20 943 €
DSL	0,08	3 331 €	0,004	216 €	1 606 €	**5 153 €**	0,01	387 €	500 €	**887 €**	6 040 €
TOTAL	**0,54**	**20 685 €**	**0,00**	**216 €**	**2 592 €**	**23 493 €**	**0,01**	**387 €**	**3 103 €**	**3 490 €**	**26 983 €**
Réel 2016											
PEMO	0,75	27 121 €			1 989 €	**29 110 €**			4 068 €	**4 068 €**	33 178 €
DSL	0,05	1 599 €			332 €	**1 931 €**			240 €	**240 €**	2 171 €
TOTAL	**0,79**	**28 720 €**	**0,00**	**0 €**	**2 320 €**	**31 041 €**	**0,00**	**0 €**	**4 308 €**	**4 308 €**	**35 349 €**

Le montant prévu en 2016 de cette mise à disposition s'élève à 26 983 €.
Le montant réellement engagé est de 35 349 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 8 366 € en faveur de la ville de Clermont-Ferrand.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016 - Régularisation
Mise à disposition du Service Mission Écologie urbaine, Énergie, Environnement pour l'élaboration du Plan climat énergie territorial (PCET) de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil municipal du 30 septembre 2011.
Délibération du conseil communautaire du 17 avril 2012.

Pour la ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Mission Ecologie urbaine, Energie Environnement / PCET
Directeur / Chef de service : Mme BEJOT-SEEBOTH Nathalie
Référent avec Clermont Communauté : Mme MAGNE Violaine

Pour Clermont Auvergne Métropole :
Direction / Service de rattachement : Mission développement durable
Directeur / Chef de service : M. DARTIGUES Philippe
Référent avec la commune : M. MOREIGNE Henri

Objet de la mise à disposition :

Les Plans Climat Énergie territoriaux (PCET) définissent le cadre d'actions des collectivités afin d'atteindre les objectifs suivants :

- maîtriser les consommations d'énergie ;
- augmenter la production d'énergie de sources renouvelables ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La loi Grenelle 2 rend obligatoire l'élaboration d'un PCET pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants. En tenant compte d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, ce plan doit définir :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter ;

- le programme des actions à réaliser conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat ;

- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Un chargé de mission a été recruté au sein de la ville de Clermont-Ferrand pour exercer cette mission. Il sera, dans le cadre du service M3E mis à disposition de Clermont Auvergne Métropole pour élaborer le PCET sur le territoire de l'agglomération clermontoise.

Détail des montants prévisionnels et réels pour l'année 2016

	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	**total**
Prévisionnel 2016											
Mission PCET - **TOTAL**	0,50	20 875 €				**20 875 €**			3 131 €	**3 131 €**	**24 006 €**
Réel 2016											
Mission PCET - **TOTAL**	0,45	19 278 €				**19 278 €**			2 892 €	**2 892 €**	**22 170 €**

Le montant prévu en 2016 de cette mise à disposition s'élève à 24 006 €.

Le montant réellement engagé est de 22 170 €.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 1 836 € en faveur de la communauté urbaine.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016 - Régularisation
Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la communauté du 9 mars 2012.
Délibération du conseil municipal du 24 février 2012.

Pour la ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Directeur / Chef de service : Mme MORISSET
Référent avec Clermont Communauté : Mme MORISSET

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Service Patrimoine Bâti Communautaire
Directeur / Chef de service : M. DARTIGUES
Référent avec la commune : Mme FAOUX

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments communautaires situés sur le territoire communal.

Le SMAD met à disposition son équipe d'entretien technique chargée des dépannages et réparations (urgentes ou non) et éventuellement des évolutions diverses des locaux, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels et fournitures). Ces petits travaux ne seront engagés par la DBP qu'après accord de Clermont Auvergne Métropole sur les délais et le coût.

Le SMAD met à disposition ses experts techniques chargés de conseiller et d'accompagner Clermont Auvergne Métropole pour les problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance…) et pour des missions ponctuelles de maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération. Ces demandes entreront dans le planning général d'activité de la DPB.

Détail des montants prévisionnels et réels pour l'année 2016

	FRAIS DIRECTS DE L'UNITE - 1						FRAIS INDIRECTS DE L'UNITE - 2				
activités	ETP des agents sur le terrain	MS des agents sur le terrain	ETP de l'encadrement des agents sur le terrain	MS de l'encadrement des agents sur le terrain	dépenses directement affectées	**MONTANT des frais directs**	ETP de l'encadrement de la direction	MS de l'encadrement de la direction	dépenses de fonctionnement de la direction	**MONTANT des frais indirects**	**total**
Prévisionnel 2016											
DPB - **TOTAL**	0,40	15 025 €	0,03	1 001 €	1 803 €	**17 829 €**	0,03	1 330 €	2 254 €	**3 584 €**	**21 413 €**
Réel 2016											
DPB - **TOTAL**	0,35	12 645 €	0,02	842 €	1 803 €	**15 290 €**	0,02	1 119 €	1 897 €	**3 016 €**	**18 306 €**

Le montant prévu en 2016 de cette mise à disposition s'élève à 21 413 €.
Le montant réellement mandaté est de 18 306 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 3 107 € en faveur de la communauté urbaine.

Fiche sectorielle de mutualisation 2016 - Régularisation
Mise à disposition du Service Instances de Clermont Auvergne Métropole
au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du conseil de la communauté du 16 octobre 2015
Délibération du conseil municipal du 6 novembre 2015

Pour Clermont Auvergne Métropole :
Direction / Service mis à disposition : Direction des Affaires Juridiques, Assemblées et Instances
Directeur / Chef de service : Mme BARRETO
Référent avec la commune : M. LABRANDINE

Pour la ville de Clermont-Ferrand :
Direction / Service de rattachement : Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service : Mme PONTHIEU
Référent avec Clermont Communauté : Mme PONTHIEU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions. Le service met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Communauté le véhicule adéquat.

Détail des montants prévisionnels et réels pour l'année 2016

Activités	ETP	Masse salariale en €	Forfait charges de « structure » (15% de la masse salariale) en €	TOTAL en €
Prévisionnel 2016				
chauffeur	0,5	18118	2717	20835
Véhicule ville	-	-	-	-4165
Total prévisionnel 2016				**16670**
Réel 2016				
chauffeur	0,5	18243	2737	20980
véhicule ville	**-**			-4619
Total réel 2016				**16361**

Le montant prévu en 2016 pour cette mise à disposition s'élève à 16 670 euros.
Le montant réellement engagé est de 16 361 euros.
En conséquence il est nécessaire de procéder à une régularisation d'un montant de 309 euros en faveur de la ville de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception

ville de Clermont-Ferrand

Objet de l'acte :	**Convention de mise à disposition de services avec la Communauté Urbaine - Régularisations 2016**
Date de création de l'acte:	**21/12/2017**
Date de réception de l'accusé de réception :	**26/12/2017**
Numéro de l'acte :	**CM211217_ODJ17**
Identifiant unique de l'acte :	**063-216301135-20171221-CM211217_ODJ17-DE**
Nature de l'acte :	**Délibération**
	7. 10
Matières de l'acte :	**Finances locales**
	Divers
Date de la version de la classification :	**19/04/2017**
Dernière date de modification classification Préfecture :	**19/04/2017**
Noms des fichiers :	**99_DE-063-216301135-20171221-CM211217_ODJ17-DE-1-1_1.pdf**